

Groupe de négociation sur les règles

**GROUPE DE NÉGOCIATION SUR LES RÈGLES
SUBVENTIONS À LA PÊCHE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT, S.E. M. SANTIAGO WILLS AU COMITÉ DES
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES**

14 décembre 2020

INTRODUCTION

1. Je voudrais commencer ce rapport en vous souhaitant à tous d'être et de rester en bonne santé en ces temps difficiles.
2. Alors que nous arrivons à la fin de l'année, je voudrais présenter un rapport de situation sur les négociations relatives aux subventions à la pêche et faire part de quelques réflexions à ce sujet.
3. En guise d'introduction, je dirai seulement que ce que j'avais prévu pour 2020 lorsque j'ai accédé à la présidence du Groupe de négociation sur les règles il y a un an est bien éloigné de l'année 2020 que nous venons de vivre! Pour résumer, j'avais prévu un calendrier très intensif de réunions techniques et de réunions au niveau des Chefs de délégation, ainsi qu'éventuellement une ou deux réunions de hauts fonctionnaires, avec la participation active du Directeur général tout au long du processus, qui auraient abouti à l'adoption par les Ministres, en juin, à Nour Soultan, d'un ensemble de nouvelles disciplines relatives aux subventions à la pêche. Et j'étais convaincu qu'avec le programme de travail prévu, qui s'appuierait sur les travaux très solides de mon prédécesseur et des facilitateurs, un résultat positif en juin était à portée de main.
4. Bien qu'une malheureuse conjonction d'événements ait rendu tout cela impossible, nous avons néanmoins fait de notre mieux pour maintenir un rythme de travail soutenu et nous avons effectivement fait d'énormes progrès en dépit de tous les problèmes. Et le mérite en revient à tous les Membres qui ont conservé, dans des circonstances très difficiles, un niveau élevé d'engagement et de détermination pour faire aboutir les négociations cette année. S'il est malheureusement clair aujourd'hui que nous ne pouvons tout simplement pas rattraper le temps perdu à cause de la pandémie et atteindre cet objectif, nous en sommes plus proches que jamais et nous devons maintenant fixer les progrès que nous avons réalisés et nous concentrer encore davantage sur la recherche de solutions de compromis permettant un rapprochement sur les questions où des divisions subsistent.
5. Je tiens ici à faire savoir à toutes les délégations combien j'apprécie l'esprit constructif dont vous avez fait preuve, en particulier depuis que la pandémie COVID-19 a bouleversé nos vies. J'admets que le rythme intensif que nous maintenons depuis le mois de juin est fatiguant, mais le contraire aurait été bien pire, et vous avez tous relevé le défi.
6. C'est cet engagement positif constant des délégations qui a permis les progrès réels et significatifs que nous avons réalisés dans ces circonstances sans précédent. Je suis convaincu que cela va continuer, et conduire aux décisions techniques et politiques nécessaires pour mener à bien cette négociation conformément à notre mandat.

TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS MON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU GROUPE DE NÉGOCIATION

Novembre 2019 à mars 2020

7. Les Membres se souviendront peut-être que lorsque j'ai assumé cette fonction en novembre de l'année dernière, les négociations étaient inactives depuis plusieurs mois. Lorsque mon prédécesseur a quitté Genève, les bases avaient été jetées pour un second semestre de travail productif, avec la publication des rapports des facilitateurs faisant le point sur l'état d'avancement des négociations, et un processus solide était en place.

8. De manière inattendue, ce n'est qu'en novembre que les Membres se sont mis d'accord sur un nouveau président, ce qui a fait perdre plusieurs mois qui auraient pu être consacrés à de véritables négociations. Pendant cet intervalle, les facilitateurs et certains Membres se sont réunis et ont pris part à diverses activités, constituant un travail utile, bien que nécessairement limité dans sa portée et son potentiel à générer des progrès concrets.

9. Par conséquent, l'une des premières choses que j'ai faites en prenant mes nouvelles fonctions en novembre a été de demander aux facilitateurs de mettre à jour leurs rapports de juin pour refléter les progrès réalisés dans leurs travaux depuis lors. J'ai également élaboré un programme de travail intensif pour la période allant de janvier à juin 2020, avec des séries de réunions et la programmation d'activités entre les sessions, en vue de conclure les travaux et de permettre aux Ministres de prendre une décision finale lors de la douzième Conférence ministérielle à Nour Soultan.

10. Avec cet objectif à l'esprit, les travaux ont repris en janvier 2020. Un certain nombre de propositions ont été soumises par différentes délégations au cours des premiers mois, surtout consacrés à la surcapacité et à la surpêche, ainsi qu'au traitement spécial et différencié. Sur la base des suggestions issues d'un certain nombre de réunions avec les Chefs de délégation, dont une réunion que le Directeur général et moi-même avons tenue le 6 mars, j'ai commencé à travailler sur un document récapitulatif unique qui servirait de base aux travaux ultérieurs. Pour lancer ce processus, j'ai élaboré puis fait distribuer le 9 mars une proposition de texte, basée sur des éléments tirés des propositions des Membres et les travaux du facilitateur, concernant l'élément prohibition des disciplines sur la surpêche et la surcapacité.

Mars à juillet 2020

11. Toutefois, alors même que le Directeur général et moi-même étions prêts à entamer une série intensive de réunions au niveau des Chefs de délégation pour la dernière ligne droite avant la CM12, des mesures ont dû être prises pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les restrictions concernant les voyages et les rassemblements publics ont fait que les réunions censées avoir lieu à partir du 11 mars ont dû être annulées et, le 12 mars, il a été annoncé que la tenue de la CM12 en juin n'était plus possible. Il a fallu également renoncer à l'idée de tenir une réunion virtuelle du Groupe de négociation sur les règles le 20 mars car on n'avait tout simplement pas le temps de régler les questions logistiques et techniques en jeu.

12. Néanmoins, malgré ces problèmes, les travaux se sont poursuivis, sur la base d'une procédure écrite pour discuter des nouvelles propositions, qui était à l'époque le seul moyen à notre disposition pour aller de l'avant. Nous avons certes progressé, mais les procédures étaient à la fois lentes et lourdes.

13. En outre, à cette époque, beaucoup d'entre nous ont eu des problèmes pour utiliser le large éventail de plates-formes virtuelles qui ont commencé à être introduites pour accueillir les réunions à distance. Bien que nous soyons maintenant tous des spécialistes, à l'époque, cela nous semblait complètement étranger, et le processus d'adaptation a constitué un élément supplémentaire limitant notre capacité à nous réunir, en particulier en plénières.

14. De plus, la lutte contre les diverses crises provoquées par la pandémie était de loin la priorité absolue de tous les gouvernements, de sorte que la possibilité de dialogue et de consultation avec les capitales était tout simplement inexistante. C'est pourquoi, après un échange de vues écrit sur deux propositions, j'ai suggéré à regret, le 7 mai, que nous fassions une courte pause en attendant que les restrictions soient assouplies et que des solutions techniques soient trouvées pour améliorer la participation à distance.

15. Puis, le même mois, le 14 mai, le Directeur général a annoncé son départ à la fin du mois d'août, ce qui signifiait que nous ne pouvions plus compter sur lui pour participer à notre processus une fois les restrictions assouplies.

16. Dans l'intervalle, j'ai mené des consultations approfondies avec des délégations et des groupes individuels, en utilisant diverses plates-formes virtuelles, et j'ai continué à travailler sur un premier projet de texte récapitulatif. En juin, les restrictions en matière de déplacements et de réunions ont été assouplies et les réunions ont repris à l'OMC; nous avons alors repris nos négociations dans le cadre de réunions hybrides conjuguant présence physique et participation à distance.

17. Le 25 juin, j'ai présenté un premier projet de document récapitulatif, dans le document RD/TN/RL/126, lors d'une réunion du Groupe de négociation sur les règles au niveau des Chefs de délégation. Je dois souligner que rien dans ce projet n'était nouveau car il était entièrement basé sur le travail des facilitateurs et sur les propositions des Membres. Le 21 juillet, lors d'une autre réunion du Groupe de négociation sur les règles au niveau des Chefs de délégation, les Membres ont fait des observations préliminaires sur le premier projet et ils ont indiqué que ce document devrait être le point de départ des travaux ultérieurs du Groupe à partir de septembre, et qu'il faudrait parvenir à un accord pour la fin de cette année.

Septembre à novembre 2020

18. Le Groupe de négociation sur les règles s'est réuni à nouveau après la pause estivale et nous avons poursuivi nos discussions sur la base du projet de document récapitulatif. À ce moment-là, nous utilisons largement les plates-formes virtuelles pour les réunions et les discussions, et les réunions hybrides sont rapidement devenues la norme. Il en a été de même pour le travail en mode de négociation véritablement continu. Nous avons tenu des séries de réunions d'une semaine tous les mois pendant l'automne, sans pause entre les séries. Pendant les périodes intersessions, de nombreuses réunions thématiques ont été organisées dans différentes configurations. En outre, j'ai eu la chance de trouver un ami, M. l'Ambassadeur Chambovey (Suisse), qui m'a aidé à faire avancer le dossier du traitement spécial et différencié lequel, nous le savons tous, fait partie intégrante des négociations.

19. À la fin de la série de réunions d'octobre, un certain nombre de Chefs de délégation ont estimé qu'il était temps de réviser le projet de document récapitulatif. Sur la base de cette demande et des travaux postérieurs à juillet, j'ai présenté ce texte révisé le 2 novembre, dans le document RD/TN/RL/126/Rev.1, au début d'une série de réunions. Comme d'habitude, les révisions étaient entièrement fondées sur les travaux des facilitateurs, les propositions des Membres et les réunions que j'avais tenues. J'ai également distribué, dans un addendum au document 126/Rev.1, une explication détaillée de la raison d'être de la révision.

20. Cette version révisée du projet de document récapitulatif constituait un pas important en avant. Bon nombre de ces modifications visaient à compléter le texte sur plusieurs points importants représentés par des espaces réservés dans la première version. Ces points comprenaient le règlement des différends, les notifications et le fait qu'un groupe spécial – et l'OMC – ne traiterait pas les questions relatives aux revendications de juridiction maritime qui se chevauchaient.

21. Malheureusement, le 2 novembre également, la COVID-19 a une fois de plus entraîné de nouvelles restrictions en matière de réunions et de déplacements imposées par les autorités en Suisse et à Genève. Les difficultés occasionnées pour de nombreux Membres en termes de coordination entre les collègues à Genève et leurs homologues dans les capitales ont montré que l'échéance de fin d'année allait être très difficile à respecter. Néanmoins, je suis très reconnaissant à toutes les délégations d'avoir maintenu leur engagement alors que nos réunions sont devenues totalement virtuelles.

22. La dernière série de réunions de cette année a eu lieu pendant la semaine du 30 novembre. Le Groupe s'est réuni au niveau des Chefs de délégation, l'accent étant mis en particulier sur certaines questions clés qui doivent être débloquées en ce qui concerne les piliers pêche INN et surcapacité et surpêche. Un résumé de certaines de ces questions est présenté plus loin dans le présent rapport.

23. Au cours de ces réunions, j'ai noté un niveau élevé d'engagement, tant à Genève que chez les hauts fonctionnaires en poste dans les capitales. Les délégations ont avancé de nombreuses idées

intéressantes et, dans certains domaines, ont fait preuve d'une volonté de compromis, tandis que dans d'autres, la discussion a permis de clarifier les principales préoccupations des délégations.

PROGRÈS ACCOMPLIS, SITUATION ACTUELLE ET CERTAINES QUESTIONS EN SUSPENS

24. Malheureusement, malgré tous nos efforts, notre travail n'est toujours pas terminé. Comme nous le savons tous, les défis auxquels nous avons été confrontés l'année dernière sont réels et n'ont pas encore disparu. Les plates-formes pour les réunions virtuelles ont bien fonctionné et ont permis aux fonctionnaires basés dans les capitales de participer, mais elles présentent également de nombreux inconvénients. L'absence d'un directeur général nous a également privés de cette figure importante sur laquelle nous espérions pouvoir nous appuyer pour franchir la ligne d'arrivée.

25. En conséquence, nous ne serons pas en mesure de parvenir à un accord sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche d'ici à la fin de cette année. C'est un grave revers pour le Groupe de négociation, pour l'OMC, pour les ODD fixés par nos Chefs de gouvernement et pour la pêche durable. Mais n'oublions pas que notre mandat reste inchangé – même si les résultats sont différés.

26. Bien qu'il ne faille pas sous-estimer ce grave contretemps, le fait est que nous avons fait beaucoup de progrès cette année. Des divergences importantes subsistent mais, dans certains domaines pour lesquels nous avons passé de nombreuses heures à travailler sur des textes spécifiques, les positions des délégations ne sont pas si éloignées. C'est moins vrai pour certains autres sujets, mais avec la volonté et l'engagement nécessaires, je suis convaincu que nous pourrions terminer ces négociations dans un avenir proche. Et de fait, il est normal qu'à mesure que les divergences se réduisent et deviennent plus nettes, les dernières étapes pour combler les écarts deviennent plus difficiles.

27. Et le Groupe de négociation sur les règles a fait quelques progrès entre la première révision du projet de texte récapitulatif et aujourd'hui, en particulier sur les sujets sur lesquels nous nous sommes concentrés lors de nos récentes discussions. Je voudrais maintenant résumer certaines des questions clés qui ont été abordées.

PÊCHE INN

28. S'agissant du pilier relatif aux subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN), une grande partie de la discussion a porté sur les entités qui peuvent établir une détermination de pêche INN déclenchant la prohibition des subventions.

29. La discussion a montré qu'il y avait des divergences de vues sur le point de savoir si la liste figurant à l'article 3 impliquait une hiérarchie et la possibilité qu'une détermination de pêche INN par une entité inscrite sur la liste puisse être annulée par une autre entité arrivée à la conclusion contraire. Je tiens à souligner, comme je l'ai fait au cours des discussions, que telle n'a jamais été l'intention de la disposition. Des discussions ont eu lieu sur d'éventuelles modifications textuelles visant à rendre cela absolument clair.

30. Une question portant davantage sur le fond a été longuement débattue, à savoir dans quelle mesure les diverses entités répertoriées ont la compétence pour faire des constatations de pêche INN et, si oui, dans quelles circonstances. Dans ce contexte, des Membres ont mis l'accent sur certaines dispositions des instruments internationaux concernant la pêche pour souligner la compétence des Membres côtiers dans les eaux relevant de leur juridiction, et des ORGP/ARGP dans les zones et pour les espèces relevant de leur compétence. Certains Membres ont soulevé des questions sur la compétence, en vertu de ces instruments, des États du pavillon Membres et des Membres qui accordent les subventions pour faire des constatations de pêche INN. D'autres ont estimé que les disciplines ne concernent que les constatations qui déclencheraient une prohibition des subventions et que, dans ce contexte, l'État du pavillon et les Membres qui accordent les subventions ont une responsabilité particulière à l'égard des navires battant leur pavillon ou qu'ils subventionnent. Un autre sujet de discussion a été le rôle des États du port Membres et la question de savoir s'ils ont ou non compétence pour faire des constatations de pêche INN qui déclencheraient une prohibition des subventions.

31. D'autres questions ont été discutées dans le cadre du pilier INN, notamment la question de savoir si des prescriptions en matière de régularité de la procédure devraient s'appliquer aux

déterminations INN faites par les différentes entités, et dans ce cas lesquelles, la manière de traiter les infractions mineures et les dispositions à prévoir concernant la durée de la prohibition des subventions. Un certain nombre de références ont également été faites à une disposition sur la diligence raisonnable dans le projet, les questions soulevées portant notamment sur le point de savoir si cela pourrait être une alternative possible à la disposition sur la régularité de la procédure.

32. S'agissant du traitement des pays en développement Membres dans le cadre du pilier INN, certains Membres préconisent le TSD sous la forme d'une période de transition afin de permettre l'élaboration ou le renforcement des systèmes juridiques et administratifs pour lutter contre la pêche non réglementée et non déclarée. D'autres s'opposent à tout TSD dans le cadre de ce pilier, estimant qu'aucun Membre ne devrait accorder de telles subventions.

Stocks surexploités

33. En ce qui concerne les subventions visant la pêche de stocks qui sont déjà surexploités, certaines délégations doutaient qu'une telle disposition soit nécessaire étant donné qu'il y aura une disposition sur les subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité. D'autres continuent de considérer qu'une disposition distincte est importante, étant donné le mauvais état des pêcheries en question.

34. Tout récemment, le centre de nos discussions n'a pas porté sur cette question ou sur la rédaction de fond, mais plutôt sur un espace réservé dans le projet concernant la manière de traiter les subventions à la pêche dans le cas des stocks non évalués. Les discussions ont permis de préciser qu'il y avait beaucoup de stocks non évalués dans le monde et que de nombreux Membres ne voulaient pas qu'on se borne à dire que les stocks non évalués pouvaient être assimilés à des stocks surexploités, de sorte que le placement de cette disposition sous ce pilier a été remis en question. Dans le même temps, certaines délégations ont également souligné la nécessité de faire preuve de prudence en ce qui concerne l'octroi de subventions à la pêche dans le cas des stocks non évalués, et que cela devrait, selon elles, se refléter dans les disciplines.

Surpêche et surcapacité

35. S'agissant du pilier relatif aux subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche, la révision du projet de document récapitulatif a apporté quelques modifications de fond aux dispositions qui énoncent la prohibition. L'objectif des modifications était d'essayer de préciser comment fonctionnerait l'approche hybride utilisée dans le projet de document récapitulatif, c'est-à-dire que certaines formes de subventions seraient prohibées si elles contribuaient à la surpêche et à la surcapacité, mais ne le seraient pas si elles n'y contribuaient pas. Ces dispositions ont fait l'objet de discussions approfondies et les positions restent partagées sur la question de savoir si le projet d'accord produit l'effet visé.

36. Malgré ces différences sur ce que beaucoup considèrent comme le pilier central des disciplines, les discussions ont permis de clarifier les positions. Certaines délégations continuent de préconiser une liste de subventions qui seraient prohibées. D'autres estiment que la prohibition devrait fonctionner sur la base d'indicateurs de durabilité, les subventions étant prohibées lorsque le taux de pêche et/ou le niveau de la capacité de pêche sont supérieurs à ce qui permettrait de maintenir le stock à un niveau biologiquement durable, avec une exception à cette prohibition lorsque des mesures sont mises en œuvre pour maintenir le stock à un niveau biologiquement durable. Bien qu'un certain nombre de Membres continuent d'avoir des réserves sur cette approche, la réunion a donné lieu à une discussion utile sur la manière dont les indicateurs de durabilité sont exprimés dans le projet, et sur la possibilité de modifier ces indicateurs pour englober un plus large éventail de mesures de durabilité.

37. Des différences considérables subsistent, notamment concernant la crainte que l'approche telle qu'elle est rédigée ne ménage une faille que pourraient exploiter les Membres disposant de systèmes de gestion plus avancés. Pour combler ces lacunes et élaborer un compromis acceptable par tous, nous devons continuer à nous concentrer sur ce domaine à mesure que nous avancerons dans nos travaux.

38. Des discussions utiles ont également eu lieu sur des projets de dispositions qui interdiraient certaines subventions à la pêche en dehors de la juridiction nationale. Si certains considèrent ces dispositions comme un élément très important du résultat final, garantissant que les disciplines englobent les zones océaniques non réglementées, d'autres estiment que certaines subventions à la

pêche en dehors de la juridiction nationale peuvent être neutres ou même bénéfiques pour les stocks de poissons, et que l'on ne peut pas présupposer que toutes ces subventions contribuent à la surpêche et à la surcapacité. Selon un avis, si une telle disposition devait exister, elle devrait être axée sur les subventions aux combustibles qui sont, d'après certains experts de la pêche, les types de subventions les plus préjudiciables.

39. Dans le contexte des subventions à la pêche en dehors de la juridiction nationale, nous avons également discuté des accords relatifs à l'accès entre gouvernements. Bien qu'il semble être communément admis que les paiements de gouvernement à gouvernement effectués dans le cadre de ces accords ne sont pas des subventions et ne relèvent donc pas du champ d'application des disciplines, les avis divergent sur la manière dont les disciplines devraient traiter l'octroi des subventions qui pourraient découler de l'octroi des droits de pêche acquis aux flottes en question. Il s'agit là aussi d'un domaine qui nécessite un travail supplémentaire considérable.

40. D'autres projets de disciplines et espaces réservés dans le cadre du pilier surcapacité et surpêche n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies lors des dernières réunions. Je suis conscient que dans certains de ces cas, les positions sont très arrêtées et qu'il y a un intérêt croissant à approfondir nombre de ces questions.

41. Enfin, dans le cadre de la surpêche et de la surcapacité, la question du traitement spécial et différencié a fait l'objet d'un débat approfondi. Comme l'Ambassadeur Chambovey l'a déclaré lors de plusieurs réunions, les positions restent très éloignées. Toutefois, certaines idées intéressantes commencent à émerger et des signes indiquent qu'il pourrait être possible de commencer à développer ces idées. Ce qui compte, ce sont les déclarations répétées de toutes les délégations affirmant leur refus de recourir à des subventions susceptibles de compromettre la durabilité de la pêche.

42. Pour résumer le débat en termes généraux, certains pensent que le traitement spécial et différencié devrait prendre la forme de périodes de transition pour la mise en œuvre des nouvelles disciplines et l'adaptation à ces dernières. Selon d'autres, le TSD devrait être plus structurel, en ménageant aux Membres en développement ayant une capacité de pêche sous-développée la flexibilité nécessaire pour créer cette capacité au moyen de subventions. D'autres encore estiment que les Membres les moins avancés devraient être totalement exemptés de ce pilier des disciplines. Comme je l'ai dit, certaines idées qui pourraient déboucher sur des solutions de compromis commencent à émerger. Là aussi, il s'agit d'un domaine qui nécessitera encore un travail intensif.

Autres

43. Dans d'autres domaines, nous avons réalisé des progrès significatifs au cours de l'année, notamment en matière de notifications et de transparence, de règlement des différends et d'exemption des subventions accordées pour les secours en cas de catastrophe, ainsi que sur la question très sensible de la territorialité. Ces dispositions sont reflétées dans le projet actuel. Il y a également des idées qui ont suscité un intérêt considérable et qui devraient être affinées et discutées plus avant, comme par exemple une éventuelle exemption de certaines disciplines pour la pêche artisanale ou de subsistance.

DEUXIÈME RÉVISION DU PROJET DE DOCUMENT RÉCAPITULATIF

44. Pour indiquer où en sont les progrès, j'ai l'intention de publier une deuxième révision du projet de document récapitulatif d'ici à la fin de cette semaine. Les changements par rapport à la version actuelle seront modestes et viseront à refléter le stade auquel je pense que nous nous trouvons actuellement. Comme précédemment, la révision sera accompagnée d'un addendum décrivant le contexte et la finalité de chaque changement. Comme toujours, ce document sera sans préjudice des positions des Membres et l'ensemble du texte restera entre parenthèses.

45. Je dois noter ici que, bien que nous ayons eu des discussions fructueuses ces dernières semaines, avec une série de nouvelles idées importantes avancées par les Membres, ces idées ne seront pas nécessairement reflétées dans le texte révisé. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur le contenu de ces idées et, au contraire, je suis ouvert à toutes les suggestions constructives qui pourraient nous aider à trouver un moyen d'aller de l'avant. Cela montre simplement qu'il est nécessaire de mener une discussion plus approfondie pour faire mûrir ces idées, notamment en ce qui concerne leur place et la manière dont elles s'articulent avec les autres éléments, avant de pouvoir les inclure dans le texte.

PROCHAINES ÉTAPES

46. Un certain nombre de délégations ont déclaré que nous devons parvenir à un accord le plus rapidement possible. Pour d'autres, nous ne devons pas sacrifier la qualité à l'obtention d'un accord précipité, en particulier compte tenu des problèmes que beaucoup rencontrent encore dans leur coordination entre Genève et les capitales.

47. Je crois parler au nom de tous en disant que nos négociations revêtent une urgence particulière, non seulement en raison des mandats de l'ODD 14.6 et de la CM11, mais aussi parce que, alors que nous parlons, les stocks de poissons continuent à diminuer en raison de la surpêche, et les recherches menées par des organisations internationales telles que la FAO et l'OCDE, qui détaillent la nature des liens entre les subventions préjudiciables et la pêche non durable, sont de plus en plus nombreuses. Continuer sans disciplines multilatérales sur les subventions préjudiciables signifie essentiellement que les gouvernements peuvent continuer à financer la pêche non durable, sans conséquences immédiates – si ce n'est qu'il n'y aura plus de poisson.

48. L'adoption de nouvelles disciplines sur les subventions à la pêche préjudiciables est comparable à une dette que nous avons envers la communauté mondiale. Nous étions censés payer cette dette à la fin de l'année. Le fait que nous ne parvenions pas à payer à temps ne signifie pas que la dette a disparu. Au contraire, elle augmente avec chaque jour qui passe – donc l'urgence, loin de disparaître ou de diminuer, s'accroît.

49. Bien qu'il soit incontestable que la pandémie de COVID-19 est une cause majeure de non-respect de l'échéance, elle n'est pas la seule. Les positions des Membres continuent de diverger sur certaines questions très importantes, et il est clair que les Membres doivent faire preuve de plus de flexibilité et d'esprit de compromis pour pouvoir conclure les négociations avec succès. Si nous avons tiré une leçon des deux dernières décennies de négociations, c'est que, pandémie ou non, nous n'arriverons à rien sans la volonté de trouver des solutions dont nous pouvons tous nous accommoder plutôt que de rester focalisés sur des positions inacceptables pour les autres.

50. Étant donné qu'il n'y a donc pas de temps à perdre et que nous sommes toujours tenus, conformément aux mandats convenus par les Chefs de gouvernement dans l'ODD 14.6 et par les Ministres du commerce à la CM11, de mettre en place des disciplines efficaces en matière de subventions à la pêche, j'ai l'intention de programmer la première série de réunions après les vacances de Noël pendant la semaine du 18 janvier, et de me rendre disponible pour des consultations avec les délégations la semaine précédente. Les détails des questions à discuter et la structure des travaux pour cette série de réunions vous seront communiqués dès que possible.

51. Je prévois d'organiser la deuxième série de réunions dans la semaine qui commence le 15 février. Je ne peux pas vous donner plus de détails sur le programme de travail car il dépend d'autres facteurs, notamment des mesures prises ici en Suisse et dans les capitales pour faire face à la pandémie de COVID-19 en cours, et de l'évolution de cette pandémie. Mais je peux vous dire que le degré d'intensité ne diminuera pas tant que nous n'aurons pas conclu nos négociations et rempli notre mandat, et que les travaux se poursuivront sans interruption, avec des réunions entre les sessions sous différentes formes. Nous devons également garder à l'esprit des possibilités de convocation des Ministres en 2021, et les réunions programmées de nos dirigeants pour qu'ils examinent nos travaux à la lumière du mandat de l'ODD. La période sera intense.

52. Croyez-moi, Didier et moi ne faisons pas cela parce qu'il n'y a rien d'autre à faire. Nous croyons en l'importance de ces négociations pour la durabilité de nos océans et pour l'OMC; nous le faisons pour aider les Membres à obtenir un résultat significatif le plus rapidement possible.

53. En conclusion, permettez-moi de dire que, même si nous ne devons pas sous-estimer le revers que représente le non-respect de l'échéance fixée, nous ne devons pas nous décourager. Au contraire, nous devrions être encouragés par les progrès réalisés, par l'élan qui a été créé et par l'occasion réelle et unique qui nous est donnée de conclure ce processus dans un avenir proche, en nous acquittant de la responsabilité qui nous a été confiée.

54. Chers collègues, il est temps de passer à la vitesse supérieure.

55. Je vous souhaite d'excellentes vacances, sûres et reposantes.
